**3ème Tournoi U 8 du dimanche 12 mars 23**

Voici quelques informations supplémentaires pour le tournoi U 8 :

Pour les **U 8 : Dimanche 12 mars 2023 12 équipes**

Tournoi à Nyon (Rocher) : 2 X4 équipes

Tournoi à St Prex (Cherrat) : 1 X 4 équipes

il y aura 2 **matchs par équipe**

- Les matchs se jouent sur grand terrain, 4 contre 4, ballon 4.

- **Système passerelle durant la 1ère mi-temps.**

**- Tous doivent jouer au minimum 2 périodes (se référer au condensé des règles).**

- Début des matchs 9h30 ou 10h. Derniers matchs 12h30 ou 13h.

- Il a été décidé de jouer **6 X 4 min, temps non décompté,**

**arrêt de chrono seulement sur fautes et lancer francs selon règles de championnat reçues.**

- règles selon Swissbasketball.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Equipes :**

* Nombre de joueurs par équipe (de 4 à 12). **Pas plus de 2 joueurs à l’essai par tournoi et 1 seule fois.**
* Chaque équipe vient avec ses ballons.
* Chaque équipe vient avec **1 arbitre mini**
* Il doit se présenter à la buvette ou au bureau auprès du formateur minis.
* **Feuille de match U8 à remplir entièrement (n° licence, nom et prénom y compris les coachs et assistants) avant de venir et à donner au responsable de salle.**
* **Remplir les présences des joueurs sur la feuille U8 selon le système passerelle.**
* Si une équipe a peu de joueur, elle peut s'arranger avec une autre équipe qui en a plus pour en avoir à prêter (indiquer sur la feuille nom, prénom, n° de licence et quel club les prête).
* Si pas assez d’arbitres, **s’arranger à l’avance** avec un autre club et nous le signaler par mail.

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Pour les organisateurs de tournoi :**

- Doivent payer les mini-arbitres. (Ce n’est plus obligatoire d’offrir une collation aux formateurs et mini-arbitres).  
-    1 responsable par salle.

- scorer fourni par le club organisateur  
-    Avoir les règlements, règles de jeu et Directives Minis à disposition sur la table de marque de la salle.  
-    Afficher le tableau des matchs transmis par la responsable des calendriers.  
-    Listes et décompte des formateurs arbitres **à envoyer Domy Michaux** (selon Directives Minis).  
- **Le club organisateur fournit le ballon de match.**-    En cas de problème concernant l'arbitrage, le responsable de salle consulte le formateur arbitre présent.

**- Le responsable de salle récolte les feuilles de match U8 et les envoie** à la responsable des calendriers **et**

à Anne Catherine Doyer (responsable Minis).

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Arbitrage** :

* Il a été décidé de payer les mini- arbitres 20.- /match.
* **L’arbitre mini** qui fonctionne comme scorer sera défrayé 10,- Fr / match.
* Le **club organisateur paie les arbitres et les scorers minis** (pas les scorers accompagnants).
* Les formateurs minis sont payés par la Commission arbitre.
* La liste des arbitres minis valable à ce jour devrait se trouver sur le site AVB.

**Responsable** :

Nyon F: Gaby Schellino 078 734 49 79 gabriela.schellino@gmail.com

Morges: Fanny Spengler 079 505 49 77 spengler2806@gmail.com

Tous les documents nécessaires se trouvent sur le site de l’AVB dans la rubrique mini-basket

(https://a-v-b.ch/mini-basket/).

Au plaisir de vous revoir au bord du terrain. 